



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

AVIS PUBLIC

AVIS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ;

La séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Lambton se tiendra comme prévu, mardi le 14 juillet 2020 à 19 h 30 au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif. **Tel que le mentionne l'Arrêté ministériel 2020-049 du MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX en date du 4 juillet 2020**, la municipalité de Lambton accepte la présence du public pour les séances du conseil, et ce, à compter de la séance ordinaire du 14 juillet 2020. Il en sera de même pour les séances ordinaires à venir, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, le maximum de personnes dans la salle est limité à 50. La distanciation sociale de 2 mètres et les mesures d'hygiène seront respectées.

Les citoyens peuvent visionner les séances ordinaires du conseil municipal sur le site internet de la municipalité de Lambton : www.lambton.ca quelques jours suivant ladite séance ordinaire.

La période des questions des citoyens par courriel est maintenue. Les citoyens désirant s'adresser aux élus peuvent acheminer leurs questions par courriel à cm@lambton.ca. Ces questions seront lues et répondues par les élus municipaux lors de la séance ordinaire.

Donné à Lambton, ce 8e jour du mois de juillet 2020.

Ghislain Breton
Maire
Municipalité de Lambton

Marcelle Paradis
Directrice générale
Municipalité de Lambton